

Conditions générales d'utilisation du site
<https://manon-enrico-formation.fr/>

Article 1 : Objet

Les présentes CGU ou Conditions Générales d'Utilisation encadrent juridiquement l'utilisation des services du site <https://manon-enrico-formation.fr/> (ci-après dénommé « le site » ou a le site Manon Enrico Formation »).

Constituant le contrat entre la société Manon Enrico Formation et l'Utilisateur, l'accès au site doit être précédé de l'acceptation de ces CGU. L'accès à cette plateforme signifie l'acceptation des présentes CGU.

Article 2 : Mentions légales

L'édition du site est assurée par la société Manon Enrico Formation inscrite au RCS sous le numéro 828 100 362 000 49, dont le siège social est localisé au 320 Chemin des Escruelettes, 83780 Flayosc.

L'hébergeur du site Manon Enrico Formation est la société Hostinger, sise UAB Rue Jonavos 60C, Kaunas 44192 Lituanie

Article 3 : Accès au site

Le site Manon Enrico Formation permet d'accéder gratuitement aux services suivants:

Formation professionnelle

Le site est accessible gratuitement depuis n'importe où par tout utilisateur disposant d'un accès à Internet. Tous les frais nécessaires pour l'accès aux services (matériel informatique, connexion Internet...) sont à la charge de l'utilisateur.

Les informations et documents du site sont présentés à titre indicatif, sans caractère exhaustif, et ne peuvent engager la responsabilité du propriétaire du site. Le propriétaire du site ne peut être tenu responsable des dommages directs et indirects consécutifs à l'accès au site.

Pour des raisons de maintenance ou autres, l'accès au site peut être interrompu ou suspendu par l'éditeur sans préavis ni justification.

Article 4 : Collecte des données

Pour nous contacter, la collecte de certaines informations est nécessaire. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la collecte et le traitement d'informations personnelles s'effectuent dans le respect de la vie privée.

Suivant la loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, articles 39 et 40, l'Utilisateur dispose du droit d'accéder, de rectifier, de supprimer et d'opposer ses données personnelles. L'exercice de ce droit s'effectue par :

-Le formulaire de contact

Article 5 : Propriété intellectuelle

Sauf mention contraire, tous les éléments accessibles sur le site (textes, images, graphismes, logo, icônes, sons, logiciels, etc.) restent la propriété exclusive de leurs auteurs, en ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle ou les droits d'usage.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, adaptation de tout ou partie des éléments du site, quel que soit le moyen ou le procédé utilisé, est interdite, sauf autorisation écrite préalable de l'auteur. Toute exploitation non autorisée du site ou de l'un des éléments qu'il contient est considérée comme constitutive d'une contrefaçon et passible de poursuites. Les marques et logos reproduits sur le site sont déposés par les sociétés qui en sont propriétaires.

Article 6: Responsabilité

Bien que les informations publiées sur le site soient réputées fiables, le site se réserve la faculté d'une non-garantie de la fiabilité des sources.

Les informations diffusées sur le site Manon Enrico Formation sont présentées à titre purement informatif et sont sans valeur contractuelle. En dépit des mises à jour régulières, la responsabilité du site ne peut être engagée en cas de modification des dispositions administratives et juridiques apparaissant après la publication. Il en est de même pour l'utilisation et l'interprétation des informations communiquées sur la plateforme.

Le site décline toute responsabilité concernant les éventuels virus pouvant infecter le matériel informatique de l'Utilisateur après l'utilisation ou l'accès à ce site.

Le site ne peut être tenu pour responsable en cas de force majeure ou du fait imprévisible et insurmontable d'un tiers.

La garantie totale de la sécurité et la confidentialité des données n'est pas assurée par le site. Cependant, le site s'engage à mettre en œuvre toutes les méthodes requises pour le faire au mieux.

Article 7: Liens hypertextes

Le site peut être constitué de liens hypertextes. En cliquant sur ces derniers, l'Utilisateur sortira de la plateforme. Cette dernière n'a pas de contrôle et ne peut pas être tenue responsable du contenu des pages web relatives à ces liens.

Article 8: Cookies

Lors des visites sur le site, l'installation automatique d'un cookie sur le logiciel de navigation de l'Utilisateur peut survenir.

Les cookies correspondent à de petits fichiers déposés temporairement sur le disque dur de l'ordinateur de l'Utilisateur. Ces cookies sont nécessaires pour assurer l'accessibilité et la navigation sur le site. Ces fichiers ne comportent pas d'informations personnelles et ne peuvent pas être utilisés pour l'identification d'une personne.

L'information présente dans les cookies est utilisée pour améliorer les performances de navigation sur le site <https://manon-enrico-formation.fr/>

En naviguant sur le site, l'Utilisateur accepte les cookies. Leur désactivation peut s'effectuer via les paramètres du logiciel de navigation.

Article 10: Durée du contrat

Le présent contrat est valable pour une durée indéterminée. Le début de l'utilisation des services du site marque l'application du contrat à l'égard de l'Utilisateur.

Article 11: Droit applicable et juridiction compétente

Le présent contrat est soumis à la législation française. L'absence de résolution à l'amiable des cas de litige entre les parties implique le recours aux tribunaux français compétents pour régler le contentieux.

Le 27.11.2024.



Conditions Générales de Vente

Désignation

La société Manon Enrico Formation désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 320 Chemin des Escruvelettes, 83780 Flayosc.

Manon Enrico Formation met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, en présentiel dans les locaux de l'entreprise ou en distanciel, sur l'ensemble du territoire national.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société Manon Enrico Formation
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO: les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société Manon Enrico Formation pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Manon Enrico Formation, contact@manon-enrico-formation.fr, 0662905099,
82810036200049, 93131957313 auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte
d'Azur (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Devis et attestation

Pour chaque formation, la société Manon Enrico Formation s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et/ou tamponné, avec la mention << Bon pour accord >>.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société Manon Enrico Formation, l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société Manon Enrico Formation ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance ou d'une session de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible à condition de le faire dans les 48 heures précédant le début de la session de formation, auprès du formateur désigné. Toute session annulée moins de 48h avant sera décomptée.

Manon Enrico Formation, contact@manon-enrico-formation.fr, 0662905099,
82810036200049, 93131957313 auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte
d'Azur (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Le client dispose d'un délai de rétractation de 11 jours ouvrés avant la date de début de la formation pour annuler sa formation. Passé ce délai, la formation ne pourra plus être remboursée.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société Manon Enrico Formation ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra adapter les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société Manon Enrico Formation sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi «< informatique et libertés >> du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société Manon Enrico Formation s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et

Manon Enrico Formation, contact@manon-enrico-formation.fr, 0662905099,
82810036200049, 93131957313 auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte
d'Azur (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société Manon Enrico Formation et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Draguignan.

Le 30.10.2024, à Flayosc



Manon Enrico Formation, contact@manon-enrico-formation.fr, 0662905099,
82810036200049, 93131957313 auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte
d'Azur (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Règlement intérieur

Article 1:

La société Manon Enrico Formation, est un organisme de formation professionnelle continue enregistré sous le numéro 93131957313 de déclaration d'activité à la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et dont le siège social se situe au 320 Chemin des Escruvelettes, 83780 Flayosc.

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 et L 6352-4 et R 6352-1 et R 6352-15 du Code du travail. Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participant à une action de formation organisée par Manon Enrico Formation. Un exemplaire est remis à chaque stagiaire.

HYGIENE ET SECURITE

Article 2 : La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet,

les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées, sous peine de sanctions disciplinaires.

Dans le cadre de la formation à distance, il est donc impératif de respecter les règles d'hygiène et de sécurité du lieu où est réalisé l'action de formation, notamment l'entreprise du stagiaire.

L'organisme de formation ne pourra être tenu pour responsable d'incidents ou d'accidents survenus

à distance pendant les heures de formation et en particulier liées à l'utilisation des outils informatiques et internet.

DISCIPLINE GENERALE

Article 3 : Dans le cadre de la formation à distance, il n'y a pas de mise à disposition de locaux.

SANCTIONS

Article 4 : Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction. Constitue une sanction au sens de l'article R 6352-3 du Code du Travail, toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Tout agissement considéré comme fautif par l'organisme de formation fera l'objet d'un avertissement écrit par l'organisme de formation qui indiquera les mesures susceptibles d'être prises et pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet des sanctions suivantes :

- Désinscription immédiate de la formation
- Non-délivrance de l'attestation de participation

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

ASSIDUITE DU STAGIAIRE EN FORMATION

Article 5. - Horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

Article 6 - Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier au moins 48h à l'avance. L'organisme de formation informe immédiatement le financeur (employeur, administration, Fongecif, Région, Pole emploi,) de cet évènement. Si le stagiaire ne prévient pas de son retard ou de son absence, le créneau de formation sera compté comme effectué.

Tout évènement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires. De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le

stagiaire - dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics - s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Article 7 - Formalisme attaché au suivi de la formation

Une feuille d'émargement sera envoyée au stagiaire en cours ou à l'issue de la formation, selon la volonté du formateur et devra être signée comme il se doit. Il peut être demandé au participant de réaliser un bilan de la formation.

A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation et une attestation de présence au stage à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action.

Le stagiaire remet, dans les meilleurs délais, à l'organisme de formation les documents qu'il doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charge des frais liés à la formation ; attestations d'inscription ou d'entrée en stage...). Si le stagiaire souhaite abandonner le parcours, il doit en informer l'organisme de formation et le formateur et, si pertinent, le prescripteur de la formation au sein de son entreprise. Si cela arrive, le formateur cherche à écouter les raisons de l'abandon et dans la mesure du possible met tout en œuvre pour trouver une solution satisfaisante pour l'ensemble des parties.

GARANTIES DISCIPLINAIRES

Article 8 : Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé par écrit des griefs retenus contre lui.

Article 9 : Lorsque l'organisme de formation envisage de prendre une sanction, il informe le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception en lui indiquant l'objet du grief.

Article 10 : Avisé de cette saisine, le stagiaire devra en retour donner toutes les explications nécessaires. L'analyse de ses explications sera faite par les autorités compétentes de l'organisme de formation. Il est entendu sur sa demande par la commission de discipline. Il peut, dans ce cas, être assisté par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme. La commission de discipline transmet son avis au Directeur de l'organisme dans le délai d'un jour franc après sa réunion.

Article 11 : Après analyse, une réponse écrite sera faite au stagiaire indiquant l'application ou non de la sanction.

Article 12: L'organisme de formation informe l'employeur et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

03.12.2020

